



SNITPECT

**En direct de la CAP
des ITPE**

La fourmi n'est pas prêteuse !

Déclaration Préalable

La CAP promotions pour les emplois fonctionnels Ingénieur en chef 2ème et 1er groupe 2011 s'est déroulée le 26 novembre 2010 sous la présidence d'Edmond Graszak sous-directeur des personnels d'encadrement, maritimes et contractuels (SG/DRH/SGP/EMC) à la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Dans sa déclaration préalable, le SNITPECT-FO a dénoncé fortement la volonté d'une « administration-fourmi » qui, bien qu'ayant emmagasiné de nombreux postes d'IC1, grâce aux excellents résultats des ITPE sur les emplois DATE (directeur-trice d'administration territoriale de l'Etat) ainsi qu'à des départs à la retraite plus nombreux que prévu (tiens, une lassitude certaine commencerait à pousser des hauts fonctionnaires à jeter l'éponge et à prendre leur retraite dès que possible ?), n'a pas trouvé utile de les pourvoir le plus rapidement possible.

Pourtant, l'arrêté emploi de juillet 2010 ouvre largement les possibilités d'accès ; de nombreux ITPE possèdent les compétences nécessaires et sont maintenant sur des emplois éligibles. Pourquoi leur refuser cette reconnaissance de l'emploi tenu ?

L'administration gèle ainsi cinquante emplois d'ingénieur en chef du premier groupe ! Inadmissible, quand on sait que la quasi totalité de ces emplois peuvent être accordés à des ingénieurs en chef du 2ème groupe, qui laisseraient alors disponibles leurs emplois pour les ingénieurs divisionnaires,

c'est une centaine de promotions que l'administration nous interdit !

Nous avons réclamé une CAP exceptionnelle dès le début 2011 pour distribuer ces emplois à des IDTPE qui sont sur des postes éligibles et qui peuvent donc légitimement y prétendre.

Le deuxième point évoqué en déclaration préalable porte sur **le refus officiel de l'administration-fourmi de fournir la liste des postes vacants au SNITPECT-FO !**

Traditionnellement, cette liste nous était fournie sous format électronique au moment de la publication, et de nombreux ITPE (sinon tous ..) ainsi que de nombreux autres cadres avaient pris l'habitude de venir la consulter sur notre site. Outre un accès infiniment plus facile que sur le logiciel « mobilité », elle avait l'avantage d'être présentée « full options », c'est à dire avec tous les postes publiés, classés par zone géographique.

Dorénavant, l'administration nous refuse cet envoi. Rien de bien étonnant quand on sait qu'elle ne daigne même pas nous faire parvenir les textes (circulaires, arrêtés, décrets) qu'elle publie : nous devons épier le journal officiel pour être tenus au courant ! Du dialogue social avec un grand D et un grand S.

Encore mieux, les permanents, bien qu'agents en poste à la DRH, ne reçoivent aucune information de leur administration, ni avis de stages, ni avis de concours, ni circulaires, ni informations sur la retraite

Pourquoi un tel déni, un tel blocage ?

L'administration trouverait elle que le site internet du SNITPECT-FO est trop fréquenté ? (pas loin de 200 000 connexions en 2010) , trop bien informé ? Ou bien la liste de postes proposée serait elle trop facile à lire ?

À une époque où, sans vergogne, elle n'hésite pas à faire de la publicité pour certains postes, à mettre en avant des extraits de la liste de postes vacants en accès direct et la liste complète en accès « plus confidentiel » car plus difficile, à laisser des fiches de postes faire une publicité indécente (et fautive !) sur le caractère « tremplin » du poste pour l'accès au grade de divisionnaire, la « liste du SNI » serait elle gênante ? D'autant plus que si un RBOP peut sans problème supprimer un poste de la liste mobilité si le ou la candidate ne lui convient pas (bon moyen d'éviter que la CAP n'impose un(e) candidat(e) !) grâce à la complaisance de la DRH, il ne trouvera pas la même oreille auprès du SNITPECT-FO !



SNITPECT

En direct de la CAP des ITPE

Nous continuerons donc à publier la liste des postes vacants initiale, et si vous ne retrouvez plus sur mobilité le poste pour lequel vous avez envoyé un CV, c'est que l'administration aura dans doute décidé que vous n'étiez pas un candidat « valable ».

Le contingent Ingénieurs en Chef

Nous avons demandé à l'administration de nous fournir en 2010 la liste nominative des IC au 1 janvier 2010, au 1 janvier 2011, ainsi que les sorties (retraites, départs mutations hors ministères ..) de manière à pouvoir contrôler les flux.. Nous n'avons bien évidemment pas eu ces informations, et l'administration a tenté de minimiser le nombre de postes disponibles. Mais nous avons anticipé et faits nos propres calculs : nous avons donc fourni à la CAP nos propres évaluations : 83 emplois disponibles en IC1 (totalisant tous retours d'emplois des camarades acceptés sur des emplois DATE) et 131 emplois disponibles en IC2 (totalisant toutes les promotions IC2 vers IC1 possibles). **L'administration ne pouvant (tiens donc !) mettre en cause nos évaluations, elle a été dans l'obligation d'ouvrir plus que ce qu'elle comptait le nombre d'emplois attribués lors de cette CAP.**

Les promotions à l'emploi fonctionnel d'ingénieur en chef du 1er groupe

Le tableau d'avancement à l'emploi fonctionnel d'ingénieur en chef du 1er groupe, initialement dimensionné par l'administration à 27 postes, **a finalement été porté à 33 postes à la demande du SNITPECT-FO**, 54 dossiers ont été présentés, **soit un taux de réussite de 61 %**. **5 IC1 ont été nommés en cours d'année, soit donc 38 nominations sur 2010.** ils étaient 19 promus en 2008 et 22 en 2009. C'est donc une très belle progression qui confirme, avec la soixantaine d'emplois DATE obtenus, les hauts niveaux de responsabilité exercés par de plus en plus d'ITPE.

Les dossiers ont été examinés en prenant en compte les parcours et les résultats obtenus, essentiellement par la lecture des fiches de notations et d'évaluation, sauf pour les candidats pour lesquels il a été acté que la prise de fonction valait accès direct à l'emploi fonctionnel, compte tenu du niveau de responsabilités exercé.

Nous recommandons fortement aux ITPE de réclamer ces évaluations à leur hiérarchie, car ils sont indispensables à l'analyse de leur dossier, même à ce niveau de responsabilités.

Cette année, deux éléments ont conditionné les résultats :

- l'afflux d'emplois libérés par les ITPE ayant accédé à des emplois DATE ou partis à la retraite
- l'élargissement de l'arrêté emploi du 6 juillet

Ces deux éléments ont permis à de nombreux ICTPE d'être nommés sur les emplois fonctionnels du premier groupe, en ouvrant largement à des postes jusque là exclus, comme les postes de chef de département en CETE, ou chef de service en DREAL, DIR, SN, et même DDT.

C'est un vrai succès pour tous les ITPE, la reconnaissance de la qualité des postes tenus et du haut niveau de responsabilité exercé.

Les IDTPE dont le dossier a été examiné par la CAP et **qui n'ont pas été retenus** pour l'inscription au TA de cette année **doivent se rapprocher du chargé de mission, Thierry Durieux**, pour connaître la position de l'administration à leur égard et bénéficier d'un conseil de carrière ainsi que d'un élu à la CAP, représentant le personnel, pour en avoir une lecture éclairée.

Les promotions à l'emploi fonctionnel d'ingénieur en chef du 2ème groupe

Le tableau d'avancement à l'emploi fonctionnel d'ingénieur en chef du 2ème groupe, initialement dimensionné par l'administration à 72 postes (65 au TA et 7 en IRGS), **a finalement été porté à 77 postes à la demande du SNITPECT-FO**,

116 dossiers ont été présentés, **soit un taux de réussite de 66,3 %.**

Parmi eux, 7 camarades ont bénéficié de la promotion à ICRGS. Nous réclamons que cette promotion soit élargie et devienne un vrai « cheffalat » (principalat du 2ème niveau).

Globalement, 45 camarades avaient été promus en 2008 et 45 en 2009.

Nous nous félicitons de ces résultats obtenus grâce au repyramidage gagné par la mobilisation et l'action exceptionnelles des ITPE emmenés par le SNITPECT depuis 2004. Mais ce n'est pas assez : il faut continuer à exiger la juste reconnaissance des niveaux de fonction !

Nous devons obtenir cette CAP exceptionnelle pour concrétiser plus de cent promotions supplémentaires possibles !

Points divers

Nous avons demandé à l'administration de traiter les réclamations sur bonification d'ancienneté. Nous encourageons les ITPE qui s'estiment lésés à faire remonter leurs réclamations.

Nous avons également réclamé des arrêtés emplois pour le ministère de l'intérieur et pour le secrétariat général du gouvernement, car il est totalement inadmissible que des camarades en poste dans ces services ne puissent bénéficier de leur emploi fonctionnel. L'administration nous a indiqué les mettre en chantier le plus rapidement possible dès le début 2011.

Une modification de l'arrêté emploi du LCPC a été récemment publiée, et l'administration, qui nous l'avait promis lors de la CAP, a tenu ses engagements.

Nous attendons le compte rendu officiel de l'administration confirmant les décisions de gestion et d'indemnitaire prises le 1 décembre et présentées dans notre LSG n° 264.

Le tableau des mobilités susceptibles d'intervenir suite à cette CAP est disponible sur le site du SNITPECT (www.snitpect.fr). Comme habituellement, les résultats ont été publiés sur le site dès l'issue de la CAP.

Les recours sur notation seront traités au gré des CAP. Les ITPE faisant un recours peuvent transmettre leur dossier à un élu à la CAP.

N'hésite pas à contacter les représentants élus du SNITPECT à la CAP, notamment si tu es concerné(e) par les prochaines réunions.

Les élus à la CAP :

Les élus à la CAP – Mandat 2009-2012

Gilles PAQUIER (ARS Poitou-Charente)	05 49 44 83 17
Thierry LATGER (SNITPECT-FO)	01 42 72 45 24
Sandrine LEFEBVRE GUILLAUD (LCPC)	01 40 43 53 06
Georges KUNTZ (CETE EST - LRPC Strasbourg)	03 88 77 46 02
Louise WALTHER VIEILLEDENT (DREAL 31)	05 61 58 54 15
Eric HENNION (CETE de Nantes)	02 40 12 84 89
Fabrice RUSSO (DIR Centre Est)	04 75 79 74 54
Sabrina KLEIN WODZYNSKI (DDT 51)	03 26 70 82 11
Nadia JACQUOT (ENTPE)	04 72 04 70 03
Yves LEGRENZI (DDEA 49)	02 41 79 67 21
Claire BOULET DESBAREAU (DDT 30)	04 66 04 46 42
Zainil NIZARALY (SNITPECT-FO)	01 42 72 45 24

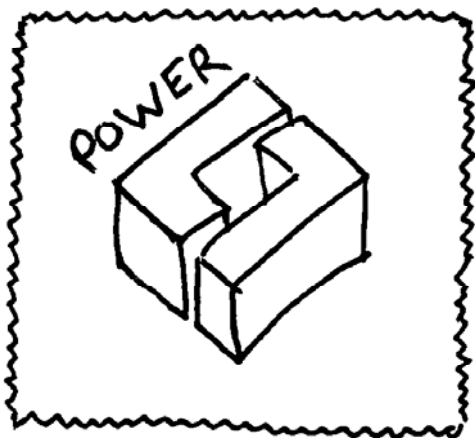


SNITPECT

***En direct de la CAP
des ITPE***

***POUR DIRE STOP
et EXIGER UN AVENIR
DURABLE POUR LES ITPE :***

**CONTINUONS A
RESTER MOBILISES !
SNITPECT-FO**



PHOTOS DU CONGRES 16-17 DECEMBRE 2010

Prochaines CAP de l'année 2011

08/01/2011 : CAP mobilité 2011-05

26/05/2011 : CAP mobilité 2011-09

18/10/2011 : CAP mobilité 2012-01 et LA 2012